

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
de l'ESSONNE

VILLE DE SAVIGNY-SUR-ORGE

Arrondissement
de PALAISEAU

Nombre de membres
en exercice : 39
présents : 35
absents excusés représentés : 4

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU LUNDI 30 JUIN 2014

L'an DEUX MILLE QUATORZE, le 30 juin à 18 heures 00, le Conseil municipal de la Ville de SAVIGNY-SUR-ORGE, légalement convoqué à la salle des mariages de la Mairie 48, avenue Charles de Gaulle, sous la présidence de Monsieur Eric MEHLHORN, Maire,

ETAIENT PRESENTS :

M. Eric MEHLHORN, Mme Nadège ACHTERGAELE, M. Jacques PATAUT, Mme Anne-Marie GERARD, M. Daniel GUETTO, Mme Réjane MALGUY, M. Daniel JAUGEAS, M. Sébastien BENETEAU, M. Bernard BLANCHAUD, Mme Joëlle EUGENE (arrivée au point n°1), M. Christophe GUILPAIN, Mme Marie-Lucie CHOISNARD (arrivée au point n°1), M. Mathieu FLOWER, Mme Marie-France BELLIARD, Mme Véronique LABBE, M. Jean-Charles HENRY, Mme Sylvie LAIGNEAU, Mme Laurence PINON-CHEVALLIER, Mme Catherine CHEVALIER, M. Franck BOUZIN, Mme Nathalie CAILLEAU, Mme Guilène DESIREE, Mme Claude FERREIRA (arrivée au point n°3), M. Cyrille GEORGES, M. Nicolas FROGER, M. Romain PICON, M. Jacques SENICOURT, M. Jean-Marc DEFREMONT, M. Laurent LIEPCHITZ (arrivé au point n°1), M. Pierre GUYARD, Mme Lydia BERNET, Mme Laurence SPICHER-BERNIER, M. David FABRE, M. Tony ROLLAND, Mme Audrey GUIBERT.

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Mme Sandrine VIEZZI (pouvoir donné à M. Daniel GUETTO)
Mme Claude FERREIRA (pouvoir donné à Mme Anne-Marie GERARD pour les points n°1 et 2)
M. Alexis TEILLET (pouvoir donné à M. Romain PICON)
Mme Eva SAS (pouvoir donné à M. Pierre GUYARD)
Mme Jocelyne MAINTIER-LANG (pouvoir donné à Mme Laurence SPICHER-BERNIER)

Secrétaire de séance : M. Christophe GUILPAIN

N° 1/064 à 11/074

Le Maire atteste que le compte rendu de la séance
dans lesquelles ont été prises les présentes délibérations a été affiché à la porte de la Mairie
conformément à l'article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2014
COMPTE-RENDU DE SEANCE

(Article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales)

Secrétaire de séance : Christophe GUILPAIN

Le Conseil municipal

FINANCES

➤ 1/64

A l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion relatif au budget général de la Ville pour l'année 2013 présenté par le receveur et faisant apparaître un excédent de 2.662.623,18 € en fonctionnement et un excédent de 150.601,62 € en investissement, ce qui représente un résultat total pour l'exercice de 2.813.224,80 €.

➤ 2/65

A l'unanimité,

Pour : M. Pataut

Abstention : M. Mehlhorn, Mme Achtergaele, Mme Gérard, M. Guetto, Mme Malguy, M. Jaugeas, M. Bénéteau, M. Blanchaud, Mme Eugène, M. Guilpain, Mme Choissard, M. Flower, Mme Belliard, Mme Labbé, M. Henry, Mme Laigneau, Mme Pinon-Chevallier, Mme Chevalier, M. Bouzin, Mme Cailleau, Mme Viezzi par mandat, Mme Ferreira par mandat, M. Georges, M. Froger, M. Picon, M. Teillet par mandat, M. Sénicourt, M. Defremont, M. Liepchitz, M. Guyard, Mme Bernet, Mme Sas par mandat, M. Fabre, M. Rolland, Mme Guibert.

N'ont pas pris part au vote : Mme Spicher-Bernier, Mme Maintier-Lang par mandat.

APPROUVE le compte administratif 2013 du budget de la Ville à la somme de 58.220.281,16 € en dépenses et 61.033.505,96 € en recettes ce qui dégage un excédent de l'exercice de 2.813.224,80 €. L'exercice 2013 dégage un excédent net de 186.140,40 € disponible pour le budget 2014.

➤ 3/66

A l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion relatif au budget général de la Régie de transports pour l'année 2013 présenté par le receveur et faisant apparaître les écritures suivantes :

- Section de fonctionnement :
 - En dépenses : 511.910,50 €
 - En recettes : 461.890,77 €
- Section d'investissement :
 - En dépenses : 0 €
 - En recettes : 43.499,50 €

➤ 4/67

A l'unanimité,

Pour : M. Mehlhorn, M. Pataut, M. Guetto, M. Guilpain, Mme Pinon-Chevallier, M. Fabre

Abstention : Mme Achtergaele, Mme Gérard, Mme Malguy, M. Jaugeas, M. Bénéteau, M. Blanchaud, Mme Eugène, Mme Choisnard, M. Flower, Mme Belliard, Mme Labbé, M. Henry, Mme Laigneau, Mme Chevalier, M. Bouzin, Mme Cailleau, Mme Viezzi par mandat, Mme Ferreira, M. Georges, M. Froger, M. Picon, M. Teillet par mandat, M. Senicourt, M. Defremont, M. Liepchitz, M. Guyard, Mme Bernet, Mme Sas par mandat, M. Rolland, Mme Guibert.

N'ont pas pris part au vote : Mme Spicher-Bernier, Mme Maintier-Lang par mandat.

APPROUVE le compte administratif 2013 du budget de la Régie de transport à la somme de 505.390,27 € en recettes et 511.910,50 € en dépenses.

ADMINISTRATION GENERALE

➤ 5/68

A l'unanimité,

DECIDE le remboursement d'une caution concernant un logement communal pour un montant de 650,00 €.

RESSOURCES HUMAINES

➤ 6/69

A l'unanimité,

ADOpte le tableau des emplois permanents modifié suite à la promotion des agents inscrits sur les listes d'aptitude et les tableaux d'avancement après avis des commissions administratives paritaires.

CULTUREL

➤ 7/70

A l'unanimité,

FIXE le tarif brut applicable aux nouveaux conférenciers ne possédant pas de numéro SIRET comme suit :

TARIF F	245 €
TARIF G	310 €
TARIF H	370 €
TARIF I	620 €

AFFAIRES SCOLAIRES ET ENFANCE

➤ 8/71

A l'unanimité,

AUTORISE le Maire à déposer un dossier auprès de la Caisse d'Allocations Familiales en vue d'inscrire la Ville dans un dispositif Contrat Enfance-Jeunesse.

➤ 9/72

**A l'unanimité,
Abstention : M. Fabre**

APPROUVE les modifications au règlement de fonctionnement de la crèche familiale, des crèches collectives les Moussaillons, les Dauphins, les Lutins et de la halte-garderie applicables au 1^{er} septembre 2014.

➤ 10/73

A l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer la convention avec la Ville de Paray-Vieille-Poste et la Ville de Savigny-sur-Orge portant sur l'accueil d'enfants saviniens au centre « Les Mélèzes », en contrepartie de l'accueil d'enfants de Paray-Vieille-Poste au centre « La Savinière » à la Tranche-sur-Mer.

➤ 11/74

A l'unanimité,

ACCEPTTE la reconduction de la convention de subdélégation de compétence du Département de l'Essonne avec la Ville de Savigny-sur-Orge relative aux transports scolaires année 2014 / 2015 à compter du 2 septembre 2014.

DECIDE que le coût du transport scolaire fixé à 111 € par enfant inscrit ne sera pas répercuté pour l'année scolaire 2014/2015 aux familles pour tout enfant nouvellement inscrit ou ayant régulièrement utilisé le service des transports scolaires municipal au cours de l'année scolaire 2013/2014.

➤ **Motion**

**A l'unanimité,
Abstention : M. Rolland, Mme Guibert.**

APPROUVE la motion pour la constitution d'un territoire intercommunal cohérent et autonome au sud du Pôle aéroportuaire d'Orly.

Fait à Savigny-sur-Orge, le 30 juin 2014



Eric MEHLHORN

Maire, Conseiller Général
1^{er} Vice-Président des Portes de l'Essonne